Plan de cours

Le bonheur:

individuel ou collectif?

Notions série générale

- Le bonheur
- La liberté
- Le devoir

- La justice
- L'État

- La raison
- La religion
- La nature
- La conscience

Transition

Ouverture

 La liberté ne peut-elle pas nous conduire plus loin encore qu'un effort pour fonder le politique, d'amélioration constant de l'articulation du droit et de la justice, vers l'accomplissement d'un véritable bonheur par exemple ?

Enjeu

 L'autonomie comme ouverture vers un bonheur possible.

Point de départ



Révolution française

 Louis Antoine Léon de Saint-Just (homme politique français du 18^e siècle, surnommé "l'archange de la Terreur") affirme que "le bonheur est une idée neuve en Europe" dans la Conclusion du Rapport présenté à la Convention au nom du Comité de Salut Public le 3 mars 1794.

Questions

- Pourquoi Saint-Just affirme-t-il cela?
- Le bonheur est-il si nouveau que cela ?

Les opinions

Expressions courantes

- « par bonheur »
- « au petit bonheur la chance »
- « un heureux hasard »
- « porte-bonheur »
- « l'argent ne fait pas le bonheur »
- ... « mais il y contribue »
- « que du bonheur! »

Récapitulation

 Le bonheur apparaît, aujourd'hui encore, comme quelque chose qui nous tombe dessus (le bon-heur, l'heureux hasard) et donc que l'on ne maîtrise pas vraiment (moments exceptionnels, rares) mais dont on peut inciter l'avènement par quelque artifice le plus souvent matériel (cf. l'argent).

Le bonheur idéal!

- Voilà le bonheur concret, réalisable, auquel on va opposer un absolu, un bonheur « de rêve » à peine imaginable et certainement pas définissable (cf. la félicité éternelle, un bonheur post mortem).
- Un bonheur qui ressemblerait à nos rares instants de « bonheur » mais qui s'éterniserait!

Que voulait dire Saint-Just?

- Mais l'idée du bonheur comme salut spirituel accessible après la mort a progressivement cédé la place au 18^e siècle à une nouvelle définition d'un bonheur accessible ici-bas, fondée sur la (re)découverte du plaisir.
 - C'est à l'époque de la Révolution que les gens ont osé dire ouvertement qu'ils sont malheureux, qu'ils ont le droit de réclamer leur bonheur à leur gouvernement.
 - C'est à cette époque-là que l'idée du bonheur de chacun et de tous rentre dans l'esprit public, dans les textes constitutionnels comme un droit inaliénable. L'article premier de la Déclaration qui précède la Constitution de 1793 postule : « Le but de la société est le bonheur commun » dont le gouvernement est le garant.

Problème

- Le bonheur est-il nécessairement collectif ou objectif (Aristote) ou bien individuel et subjectif (Kant) ?
 - Tension collectif / individuel (= fil directeur).

- 1. L'opinion sur cette question.
- Le bonheur est subjectif.

Mais que faut-il comprendre pas "subjectif" ?

Conceptualisation

- E. Kant (18^e s.)
 - Le bonheur n'est pas un concept universalisable. Il n'est pas le même pour tous et dépend d'autant de points de vue particuliers qu'il y a d'individus. Ce qui me rend heureux ne rend pas obligatoirement heureux mon voisin. Le bonheur est donc subjectif.
 - E. Kant, Fondements de la métaphysique des mœurs, 2^e section. "Le bonheur est un idéal de l'imagination".

Remise en question

2. Le bonheur collectif

 Un bonheur subjectif et personnel peut-il vraiment exister sans relation à autrui, sans dimension sociale et politique ?

- Aristote (4^e s. av. J.C.)
 - Le bonheur, *i.e.* le **Bien Vivre**, est ce en vue de quoi l'homme est fait. C'est un but que l'homme peut atteindre en exerçant ses dispositions. Il est objectif.

Aristote (4e s. A.C.)

- « Le bonheur est l'activité conforme à la vertu. »
- La vertu, l'excellence, c'est ce qui permet de parvenir à son accomplissement, son achèvement. Pour l'homme, c'est l'autosuffisance.
- Bien Vivre c'est être autarcique, se suffire à soiméme. Dans ces conditions, un individu, le citoyen d'une Cité ne saurait être heureux si la Cité ne l'est pas. Je ne peux me suffire à moimême si je vis dans une cité qui n'est pas autosuffisante, autonome, libre.
- · Aristote, Éthique à Nicomaque, livre I.
 - Le bonheur comme fin en soi.

Problème

- L'État est-il dans son rôle lorsqu'il s'intéresse au bonheur des citoyens ?
 - Vouloir leur bonheur impose-t-il de déterminer leur bonheur ?
 - S'intéresser au bonheur du tout (la Cité) oblige-til à s'intéresser au bonheur des parties (les citoyens) ?
- cf. Robespierre; G. Orwell, 1984, La Ferme des Animaux; utopie / dystopie.
 - Tocqueville (19^e s.), De la démocratie en Amérique.
 - Une tyrannie du bonheur: le despotisme démocratique.

Conclusion

· Le bonheur est, par nature, nécessairement subjectif (Kant). Il est un ressenti intérieur et ne saurait se réduire à un ensemble de critères objectifs intellectualisés. Il ne suffit pas de « savoir » ce qu'est le bonheur pour être heureux, il faut le vivre. Mais le vivre, c'est le vivre dans un espace public, social (l'homme ne vit pas seul). Le bonheur a donc aussi une dimension collective (Aristote). Ainsi l'État a une responsabilité, des devoirs quant aux conditions objectives d'une réalisation d'un bonheur subjectif (liberté, éducation, sécurité, confort, soins, etc.) sans avoir à s'immiscer dans la subjectivité de chacun, sans quoi le bonheur devient tyrannique, obstacle à la liberté et par conséquent n'en est plus un.